

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13162**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

MASTER : MASTER Sciences humaines et sociales à finalité professionnelle Mention Archéologie Spécialité Archéologie préventive

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université Paul Valéry - Montpellier 3	Recteur de l'académie, Président de l'université de Montpellier III

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

120 Spécialités pluridisciplinaires, sciences humaines et droit

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Métiers à responsabilités scientifiques dans le domaine de l'archéologie préventive.

Archéologie de terrain et de laboratoire,

Gestion des ressources humaines.

Les étudiants devront :

-acquérir une compétence scientifique suffisante pour exercer des fonctions de responsabilité d'opérations archéologiques depuis la phase terrain jusqu'à la publication des résultats.

-avoir une connaissance globale du cadre législatif et réglementaire et du fonctionnement des institutions concernées.

-être aptes à diriger une équipe dont l'organisation relève d'un pyramidage hiérarchique bien structuré, dans un environnement professionnel qui s'apparente fortement à celui du BTP, en termes d'hygiène et sécurité et en termes de gestion parfois conflictuelle des ressources humaines.

-faire preuve d'aptitudes aux contacts humains tant dans leurs relations avec les partenaires (Services déconcentrés de l'Etat, élus, aménageurs, entreprises du BTP qu'avec un large public attentif aux découvertes archéologiques occasionnées par les travaux d'aménagement du sol.

Leur capacité de gestionnaire sera enfin sollicitée pour ce qui relève du fonctionnement administratif et financier des opérations archéologiques dont ils auront la charge.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Concours de recrutement d'archéologues préventistes ouverts par l'INRAP et par les collectivités territoriales disposant de services archéologiques agréés.

- entreprises spécialisées du secteur privé autorisées à répondre aux appels d'offres pour la réalisation des fouilles préventives.

- concours ouverts par le CNRS et le Ministère de la Culture.

(Le niveau de qualification visé est celui qui correspond aux catégories 3, 4 et 5 de la filière scientifique et technique de l'INRAP, au grade d'attaché de conservation dans la fonction publique territoriale, au grade d'ingénieur d'étude du CNRS et du Ministère de la Culture.)

Archéologue préventiste.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K2401 : Recherche en sciences de l'homme et de la société

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Pour être inscrits en Master 1, les étudiants doivent justifier d'un diplôme national conférant le grade de licence ou d'une validation d'acquis prévue aux articles L613-3, L613-4, L613-5 du code de l'éducation. L'accès au Master 2 est subordonné, à l'obtention des 60 premiers crédits du master 1, sauf cas de validation. Le passage en Master 2 Professionnel et Recherche s'effectue sur dossier en fonction des capacités d'accueil prévues dans le dossier d'habilitation.

La formation prépare à un métier où l'on doit exercer des responsabilités scientifiques dans le domaine de l'archéologie préventive. Elle répond aux attentes des acteurs de l'archéologie préventive et conjugue l'acquisition de données culturelles générales sur les civilisations anciennes de la Méditerranée et de l'Afrique, une approche détaillée des méthodes de l'archéologie de terrain et de laboratoire, une connaissance de l'environnement institutionnel et du cadre juridique français et européen de l'archéologie. Enfin, elle intègre une sensibilisation à la gestion des ressources humaines.

La formation se déroule sur 4 semestres. La certification s'obtient après une évaluation portant sur les éléments suivants :

En master 1, le 1er semestre est composé de 175 h. d'enseignement correspondant à 30 ECTS.

Le premier semestre est un semestre d'orientation et de préparation du parcours de formation.

Le second semestre est un semestre de confirmation du parcours qui comprend une première expérience pratique en archéologie préventive.

En master 2, 340h d'enseignement sont dispensées au 1er semestre, le 2d étant consacré à la **Formation professionnelle en archéologie préventive** (30 ECTS) sous forme d'un stage sur une ou plusieurs opérations d'archéologie préventive, d'une durée de 3 mois

donnant lieu à la rédaction d'un mémoire et à une soutenance devant un jury.

Chaque enseignement fait l'objet de contrôles en contrôle continu ou examen terminal. Chaque unité d'enseignement (UE) est notée de 0 à 20, 10 est la note suffisante pour valider un enseignement. Les UE constitutives de chacun des semestres totalisent 30 crédits. Chaque crédit a un équivalent proportionnel en coefficient. En Master 2 Professionnel, le contrôle des connaissances comprend des épreuves écrites et orales et la soutenance d'un rapport de stage, d'un mémoire ou d'un projet. En Master 2 Recherche, le contrôle des connaissances comporte obligatoirement la soutenance d'un mémoire.

La compensation est organisée par semestre sur la base de la moyenne générale des notes obtenues, pondérées par les coefficients. A l'intérieur de chaque semestre, il y a compensation entre UE et à l'intérieur des UE compensation entre éléments constitutifs d'UE (ECUE) conformément aux demandes d'habilitation. Le semestre obtenu par compensation interne confère la totalité des crédits européens prévus pour le semestre. La capitalisation s'applique à toutes les notes d'UE et d'ECUE égales ou supérieures à 10.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants-chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Idem
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Possible pour partie du diplôme par VES ou VAP
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Certifications reconnues en équivalence : Convention de partenariat entre l'université Paul Valéry et l'Institut National de Recherche en Archéologie Préventive (INRAP).	

Base légale

Référence du décret général :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 7 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université Montpellier 3 à délivrer des diplômes nationaux.

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://ufr3.univ-montp3.fr/>

<http://www.univ-montp3.fr/>

<http://www.poluniv-mpl.fr>

http://www.ac-montpellier.fr/Academie/Academie_Stats.htm

Autres sources d'information :

[Université Paul Valéry](#)

[UMR 5140 CNRS](#)

Lieu(x) de certification :

Université Paul Valéry-Montpellier 3

Route de Mende 34199 Montpellier cedex 5.

Téléphone : 04 67 14 20 00 Fax : 04 67 14 20 52

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Montpellier

Historique de la certification :

Arrêté du 19 juillet 2007.

Remplacée par la fiche nationale n°31490